

Bulletin de l'Association Nationale de Retraités Groupe Loire-Atlantique

« Reconnue d'intérêt général »

Edito



CHER(e)S ADHERENT(e)S

Après le succès de nos rencontres autour de la galette des rois (Vertou, Pornichet, Nort-sur-Erdre) et le plaisir d'avoir partagé un bon moment tous ensemble, nous aurons le 30 mars prochain notre assemblée départementale, un moment fort pour notre association !. Nous ferons le bilan de nos activités 2022 et présenterons les prévisions 2023, puis nous échangerons avec le vice-président national de l'ANR et les représentants de La Poste, d'Orange et de la Mutuelle Générale. Alors venez nombreux !

A bientôt

Yves Le Leuch, Président ANR 44



Balade printanière du côté de Clisson (photo du comité de tourisme 44)

A Haute-Goulaine, aux Salons de la Louée

Jeudi 30 mars 2023 : Assemblée départementale



Le comité ANR de Loire-Atlantique organise son assemblée départementale (AD) le 30 mars 2023. Après avoir annulé son assemblée en 2020 (confinement) et celle de 2021 (trop peu de participants), nous espérons qu'en 2023 nous serons nombreux après 2022 qui était une année de reprise. Cette année devrait être plus favorable aux festivités. Nous nous retrouverons à Haute-Goulaine aux Salons de La Louée. Lors de cette AD, nos bilans d'activités, comptables, sociaux de 2022 vous seront présentés. L'assemblée départementale, comme le dit le président, est aussi un temps de partage et de convivialité donc avec un bon repas au son de la musique et quelques pas de danse. Participants : Pensez à envoyer le coupon-réponse joint.

Daniel Bertrand

Adhésion 2023 : On y pense !

Nous vous rappelons que l'adhésion annuelle doit être réglée **avant le 31 mars 2023**. Veuillez être vigilants et régler votre cotisation le plus tôt possible. Pour ce faire, si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, nous vous demandons de renvoyer le coupon ci-dessous avec un chèque que vous établissez à l'ordre de l'ANR 44.

Vous adressez le tout à Thérèse Sternat 19, avenue de la Frégate 44980 Sainte Luce-sur-Loire. Téléphone : 02 51 85 04 47

Le taux des cotisations pour 2023 (avec le magazine):

Adhérent « couple » : 46 euros

Adhérent « individuel » : 32 euros

IMPORTANT : Vous pouvez mentionner le montant global de votre cotisation (23€ pour une cotisation individuelle (sans la revue) et 37€ pour une cotisation de couple) sur votre déclaration fiscale, à la rubrique "7UF" intitulée "Dons aux œuvres". Un justificatif du montant de votre cotisation ne vous sera pas systématiquement transmis mais mis à votre disposition si les services fiscaux vous le réclament

N'oubliez pas le prélèvement automatique de la cotisation ! c'est pratique !

Pour ceux qui ont demandé le prélèvement : il aura lieu fin mars

Coupon à envoyer... Règlement de la cotisation 2023

Nom : Prénom : N° d'adhérent :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mail internet :

Cotisation « individuel » : « couple » :